

Syndicat
Intercommunal
du Sud-Ouest
pour la
Conservation
de la Nature



Séance du comité du SICONA Sud-Ouest

Les délégué(e)s des communes, membres auprès du SICONA Sud-Ouest sont prié(e)s de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité, **qui aura lieu à au hall polyvalent HALL-O Oberkorn, Avenue du Parc des Sports, L-4671 Differdange (parking à proximité), le mercredi, 10 juin 2020 à 18.00 heures.**

ORDRE DU JOUR:

1. Compte-rendu de la séance du comité du 13 novembre 2019 – Approbation.
2. Choix de la salle pour la séance du comité du 10 juin 2020, vu la localisation en la salle polyvalente HALL-O à Oberkorn, pour des raisons sanitaires, dans le cadre des mesures de répression contre la propagation du COVID-19 – Décision.
3. Conventions et contrats :
 - 3.1. Convention « Production de semences de plantes indigènes à partir de populations autochtones » conclue entre le SICONA-Sud-Ouest et l'ÉTAT, représenté par la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable – Décision.
 - 3.2. Convention dans le cadre du projet « Natur genéissen, Mir iesse regional, bio a fair » entre le SICONA Sud-Ouest et un agriculteur fournisseur – Décision.
 - 3.3. Contrats d'extensification – Décisions.
4. Acte notarié en ce qui concerne la vente de fonds à la commune de Garnich à Hivange – Décision quant à son approbation.
5. Fixation d'un tarif de facturation, applicable dans le cadre de la mise en place d'« hôtels pour insectes » – Approbation.
6. Plan pluriannuel de financement 2020-initial – Présentation du document tel qu'il a été préparé par les services du SICONA Sud-Ouest, en conformité avec les dispositions légales afférentes, sur base des chiffres financiers récents.
7. Indemnité à allouer aux étudiants-stagiaires qui effectuent leur stage auprès du SICONA-Ouest – Adaptation d'une décision dans ce cadre du 29 juin 2015.
8. Etat des restants pour l'exercice 2019 – Décision.
9. Titres de recette de 2019 - Décision.

10. Divers.

Bertrange, le 22 avril 202019
Pour le bureau du SICONA Sud-Ouest,

Le président,
(s.) Georges LIESCH

Le secrétaire,
(s.) Claude ELSÉN

Remarques:

1. Dans le cadre des mesures de prévention contre la propagation du COVID-19, les mesures suivantes ont été adoptées :
 - Les distances requises entre les participants seront adaptées aux consignes officielles.
 - Des masques et du produit désinfectant seront prévus sur place.
 - Il sera possible pour les personnes qui ne désirent pas prendre part physiquement à la séance :
 1. soit de faire parvenir une procuration à un autre membre du comité, qui pourra alors émettre son propre vote, et celui de la personne qui l'a mandaté par procuration,
 2. soit participer par visioconférence.Les personnes qui opteront pour une de ces deux dernières solutions sont priées de faire part de leur décision au secrétariat, (M. Claude ELSÉN : tél. : 27 95 25-220, courriel : elsen@dippach.lu) pour le 29 mai 2020 au plus tard, afin de rendre possible la préparation technique de la séance.
2. Les pièces à l'appui des points à l'ordre du jour sont à disposition des membres du comité pour inspection en la Mairie de Dippach, 11, rue de l'Eglise à Schouweiler. A toutes fins utiles, les délégués recevront dans les meilleurs délais un document rassemblant les pièces à l'appui utiles dans le cadre de la préparation de la séance du comité, soit par courriel, soit par courrier postal.
3. La présente convocation est adressée aux communes qui sont membres du SICONA-Sud-Ouest pour information et en particulier **en vertu de l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes.**